Liste des délibérations prises en Conseil Municipal du 2 novembre 2026

N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
DEL452026	Fonction publique	Désignation du secrétaire de séance	Approuvée
DEL462026	Fonction publique	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2026	Approuvée
DEL47A2026	Contributions budgétaires	Versement de subventions d'investissement pour les acquisitions de biens pour l'école de Durningen-Kienheim	Approuvée
DEL482026	Acquisitions	Acquisition d'un terrain sis au Lieudit Près du Village	Approuvée
DEL492026	Désignation de représentants	Renouvellement du bureau de l'Association Foncière	Approuvée
DEL502026	Marchés publics	Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2026/2027	Approuvée
DEL512026	Locations	Gel de l'application de l'indice national des fermages année 2026	Approuvée
DEL522026	Marchés publics	Adhésion au groupement de commandes proposé par le CDG 67 pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil	Approuvée

La liste des délibérations prises en conseil municipal est publiée sur le site internet de la commune www.durningen.fr et affichée en mairie.

Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN
03 88 69 60 42
mairie@durningen.fr

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 45/2026 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur Gilbert FIEGEL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

Le Maire
Yannick LITTNER

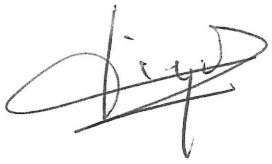

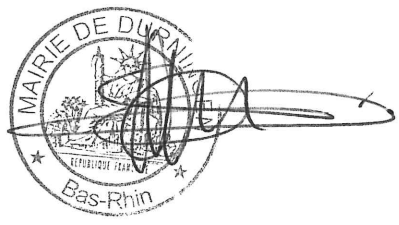

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 46/2026 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

Le Maire
Yannick LITTNER

MAIRIE DE DURNINGEN
Bas-Rhin

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL47A2026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 47 A/2026 Versement de subventions d'investissement pour les acquisitions de biens pour l'école de Durningen-Kienheim

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la convention passée avec la commune de Kienheim en date du 27 avril 2026 validée par délibération du 17 avril 2026,

Monsieur le Maire, expose que

le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le versement de plusieurs subventions d'équipement à la commune de Kienheim, dans le cadre du remboursement des dépenses

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL47A2026-DE

d'investissement, conformément aux modalités mentionnées dans la convention du 27 avril 2026 à savoir :

Objet	Montant TTC EN €	Numéro d'inventaire	Imputation
Achat d'une balayeuse	1 492.99 €	SUBVKIENHEIM202601	2324
Plan d'intervention	147.28 €	SUBVKIENHEIM202602	2324
Plantation d'une haie	1 649.19 €	SUBVKIENHEIM202603	2324
Extincteur	105.63 €	SUBVKIENHEIM202604	2324
Meuble chaises tables	1 522.51 €	SUBVKIENHEM202605	2324
TOTAL	4 917.60 €		

La commune amortira ces subventions selon la cadence fixée dans la délibération du 17 avril 2026, soit en un an à partir de l'année suivant celle du versement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

décide :

-le versement des subventions d'investissement suivantes à la commune de Kienheim:

Objet	Montant TTC EN €	Numéro d'inventaire	Imputation
Achat d'une balayeuse	1 492.99 €	SUBVKIENHEIM202601	2324
Plan d'intervention	147.28 €	SUBVKIENHEIM202602	2324
Plantation d'une haie	1 649.19 €	SUBVKIENHEIM202603	2324
Extincteur	105.63 €	SUBVKIENHEIM202604	2324
Meuble chaises tables	1 522.51 €	SUBVKIENHEM202605	2324
TOTAL	4 917.60 €		

-Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

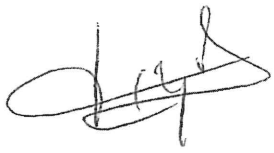

Le Maire
Yannick LITTNER



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL482026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 48/2026 Acquisition d'un terrain sis au Lieudit Près du Village

Dans le cadre du projet de restauration d'un calvaire situé sur la parcelle cadastrée Section 32 Numéro 220/170 d'une surface de 55 m² et appartenant aux consorts PFISTER/KOZELY, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique hors frais d'acte notariés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

-d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section 32 numéro 220/170

-de charger Maître Lotz à VAL-DE-MODER de la rédaction de l'acte de vente

-d'autoriser le maire à signer l'acte de vente

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL482026-DE

-de prendre en charge les frais d'actes et d'autoriser le maire à réaliser les démarches inhérentes à la réalisation cette délibération

-d'intégrer à l'inventaire communal la parcelle acquise pour une valeur de 34.21 € déterminée comme suit : barème de la chambre d'agriculture d'Alsace des terres et prairies en région sous-vosgienne : 6220 € l'hectare soit 62.20 € par are, soit 0.55 are = 34.21 € .
Le numéro d'inventaire retenu sera le suivant : TERS32P220170

-qu'étant donné l'état de vétusté du calvaire du fait qu'il soit tombé, sa valorisation à l'inventaire est réalisée pour un montant de 100 €.
Le numéro d'inventaire retenu sera le suivant CALVS32P220170

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

Le Maire
Yannick LITTNER

MAIRIE DE DURNINGEN
Bas-Rhin

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL492026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 49/2026 Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Il convient de renouveler le bureau de l'Association Foncière

L'Association Foncière est administrée par un bureau qui comprend :

- Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui

- Des propriétaires dont le nombre total est fixé par le préfet et qui sont désignés pour 6 ans par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Le Conseil Municipal désigne pour le bureau de l'Association Foncière de Durningen 3 propriétaires fonciers titulaires et 2 propriétaires fonciers suppléants.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL492026-DE

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de laisser siéger Monsieur le Maire, Yannick LITTNER au sein de ce bureau et de désigner comme membres titulaires :

M. MESSER Julien	9, rue Saint Ulrich	67270 DURNINGEN
M. WINTZ Maurice	4a, rue des Artisans	67270 DURNINGEN
M. WOLFF Benoît	5, rue des Artisans	67270 DURNINGEN

et comme membres suppléants :

Mme KRIEGER Marie-Odile	3, rue de la Buhn	67270 DURNINGEN
Mme BLANCHAIS Christine	27, rue du Fairmont	67270 DURNINGEN

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

Le Maire
Yannick LITTNER

MAIRIE DE DURNINGEN
Bas-Rhin

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL502026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 50/2026 Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune pour la saison hivernale 2026/2027

La commune propose de renouveler la convention de déneigement entre M. Hubert LUTTMANN, agriculteur, domicilié 2, place de l'Eglise à ROHR et la commune pour l'hiver 2026/2027.

A titre d'information, M. Hubert LUTTMANN est intervenu pour déneiger les rues du village 8 heures durant l'hiver 2025/2026, moins de 13 heures durant l'hiver 2024/2025, 12 heures durant l'hiver 2023/2024, 15 heures 30 durant l'hiver 2022/2023, à aucun moment durant l'hiver 2021/2022 et 27 heures durant l'hiver 2020/2021.

Le tarif horaire du forfait versé en début de saison reste inchangé soit 1.35 € par habitant HT (696 habitants en 2026) soit **1 033.56 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL502026-DE

M. LUTTMANN souhaiterait une augmentation du tarif horaire d'intervention qui évoluerait de **76 € HT/h à 83 € HT/h** sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week end et jours fériés.

En cas de neige et d'intervention, les heures travaillées se déduiraient de ce forfait.

- Si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 h 00, un coût horaire de 83 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
-fixe le montant de la participation forfaitaire à 1 033.56 € TTC. En cas de neige, les heures travaillées se déduiront de ce forfait.

-acte que :
→si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 12 h 00 un coût horaire de 83 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune, sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

-autorise M .le Maire à signer la convention de déneigement avec M. Hubert LUTTMANN.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

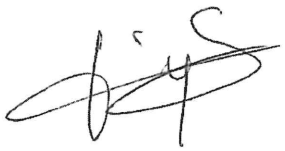

Le Maire
Yannick LITTNER

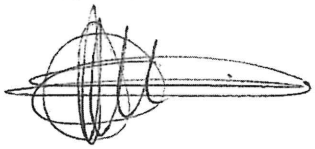

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL512026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 51/2026 Gel de l'application de l'indice national des fermages année 2026

Les communes du Bas-Rhin sont confrontées à une situation agricole particulièrement difficile en 2026, marquée par une sécheresse prolongée affectant directement les exploitations locales. Les conséquences de cet épisode climatique se traduisent par des pertes de rendement, des difficultés d'approvisionnement en fourrages et une dégradation significative de la situation économique des agriculteurs.

L'arrêté ministériel du 11 août 2026 établit l'indice national des fermages pour 2026 à la valeur de 127.04 soit une hausse de 3.23 % pour 2026.

Un courrier en date du 8 octobre 2026, émanant du président de la FDSEA du Bas-Rhin et des Jeunes Agriculteurs sollicite la commune pour :

- ne pas appliquer la hausse des fermages en 2026 pour les parcelles communales ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL512026-DE

Cette délibération vise donc à répondre à cette demande en gelant l'application de l'indice national des fermages pour l'année 2026 sur les parcelles communales, afin de soutenir les exploitations agricoles locales dans un contexte économique déjà fragilisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de geler l'application de l'indice national des fermages pour l'année 2026 sur les parcelles communales louées dans le cadre de baux ruraux. En conséquence, le fermage applicable pour l'année 2026 sera maintenu à son niveau de 2025.

-Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

Le Maire
Yannick LITTNER

MAIRIE DE DURNINGEN
Bas-Rhin

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL522026-DE

COMMUNE DE DURNINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

Le deux novembre deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Yannick LITTNER

Membres en fonction : 15

Date de la convocation : 27.10.2026
Date d'affichage : 27.10.2026

Membres présents et représentés : 13 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

M. ANDRE David a donné procuration à M. ADOLF Christian
Mme LOZACHMEUR Estelle a donné procuration à M. LITTNER Yannick

Absents excusés non représentés : 2 membres
M. MESSER Julien
Mme KRIEGER Marie-Odile

Secrétaire de séance : M. FIEGEL Gilbert

OBJET DE LA DELIBERATION

DEL 52/2026 Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ainsi que les arrêtés et décisions du maire; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 067-216701094-20261102-DEL522026-DE

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire, et après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal:

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 01/03/2027 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 28/02/2031 ;

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- prend acte de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

Fait et délibéré le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Gilbert FIEGEL

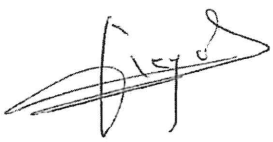

Le Maire
Yannick LITTNER

